

s'employer à renforcer la défense de la région sud-est de l'OTAN. Ils ont chargé le Conseil permanent de poursuivre d'urgence l'examen de ces questions.

Dans l'esprit des résolutions antérieures sur l'aide de défense à la Grèce pour 1963 et 1964, les ministres ont établi une procédure visant à contribuer en 1965 à la solution des problèmes de défense spéciaux qui se posent à la Grèce et à la Turquie.

En ce qui concerne les relations gréco-turques, les ministres ont entendu un rapport du secrétaire général sur la "mission de surveillance" qui avait été confiée à son prédécesseur à La Haye, en mai 1964. Désireux d'améliorer ces relations et de renforcer la solidarité de l'Alliance, ils ont estimé que cette mission devait se poursuivre. Ils se sont de nouveau déclarés résolus à ne perdre aucune occasion de contribuer à une réduction de la tension et à une solution pacifique, concertée et équitable, du problème. Ils ont également réaffirmé qu'ils apportaient leur appui aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et de son médiateur.

Les ministres ont étudié un rapport concernant les plans civils d'urgence. Ils ont souligné de nouveau l'importance de tels plans dans le contexte général de la défense, prenant note des progrès réalisés ainsi que du travail qui reste à accomplir.

Sur l'invitation du Gouvernement de la Grande-Bretagne, le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra sa prochaine session ministérielle à Londres, au mois de mai 1965.